

Auditions informelles interactives de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé (23-24 juin 2005)

Documents de référence

- [Résolution 59/291 de l'Assemblée générale, datée du 15 avril 2005](#)
- [Rapport du Secrétaire général A/59/2005](#)
- [Site web des auditions \(en anglais\)](#)

Programme

Jeudi 23 juin 2005

Séance plénière

10 heures : Ouverture des Auditions informelles interactives [Salle de l'Assemblée générale]

Sessions informelles interactives

10 h 30 à 13 heures : "Vivre dans la dignité" [Salle du Conseil économique et social]

15 à 18 heures : "Vivre à l'abri du besoin" — débat sur les objectifs de développement 1 à 7 de la Déclaration du Millénaire [Salle du Conseil économique et social]

15 à 18 heures : "Vivre à l'abri du besoin" — débat sur l'objectif de développement 8 de la Déclaration du Millénaire et sur les questions concernant le financement du développement [Salle du Conseil de tutelle]

Vendredi 24 juin 2005

10 à 13 heures : "Vivre à l'abri de la peur" [Salle du Conseil économique et social]

15 à 18 heures : "Renforcer l'Organisation des Nations Unies "; et clôture des Auditions [Salle du Conseil économique et social]

À chaque session, le Président de l'Assemblée générale sera assisté d'un modérateur et d'un rapporteur.

Les participants comprendront des États Membres, des observateurs de l'Assemblée générale et des représentants invités d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé. Les États Membres sont encouragés à participer au niveau des ambassadeurs.